

29 avr 2013 -17:43

Plan d'action 2013-2018 sur l'informatisation dans le domaine des soins de santé

Les différents Ministres - fédéral, communautaires et régionaux - qui sont en charge de la politique en soins de santé se sont réunis ce jour 29 avril 2013 sur les soins de santé. Lors de cette Conférence Interministérielle, le plan d'action 2013-2018 de l'informatisation des soins de santé a été officiellement approuvé.

Les différents Ministres - fédéral, communautaires et régionaux - se sont engagés à exécuter, de manière concertée, les objectifs repris dans le Plan d'Action 2013-2018 sur l'informatisation dans le domaine des soins de santé et ce, dans l'intérêt du patient. Dans cette perspective, les Ministres ont signé un protocole d'accord le 29 avril 2013, prémices d'un accord de coopération.

Le plan d'action « e-Santé » dresse, de manière concrète pour les cinq années à venir, les actions à réaliser afin d'atteindre l'objectif de la généralisation de l'échange électronique d'informations du dossier patient dans les soins de santé et l'assurance maladie. Cet échange d'informations permettra clairement, avec le consentement du patient et dans le strict respect des règles de sécurité des données et de la législation en matière de vie privée, d'optimiser la qualité de la prestation de soins et diminuera les charges administratives des patients, des prestataires de soins et des mutualités.

Le plan d'action a été élaboré fin 2012, suite à une large concertation avec tous les acteurs du secteur (associations de patients, prestataires de soins, mutualités, industrie IT, autorités). Près de 300 personnes ont, dans un esprit constructif et créatif, rassemblé leurs connaissances et leurs attentes en vue de développer un système « e-Santé » performant dans lequel le patient occupe une place centrale. Le plan a été présenté le 20 décembre dernier aux différentes parties prenantes lors de la séance de clôture de la table-ronde.

Le Plan d'Action e-Santé 2013-2018 et les documents annexes peuvent être consultés publiquement via le site www.RTReH.be

Cette stratégie « d'e-Santé » doit permettre d'éviter les doubles encodages et la paperasserie inutile, d'accroître la sécurité et la qualité des soins dispensés par une meilleure connaissance de l'ensemble du dossier du patient, d'assurer la cohérence des systèmes technologiques et de la terminologie médicale utilisés entre les différentes régions du pays et d'exploiter pleinement l'informatique afin de réaliser les politiques de santé.

Le plan d'action, qui fera l'objet d'un rapportage semestriel à la Conférence Interministérielle sur la réalisation du plan, couvre différents projets essentiels pour la qualité de notre système de santé. Par exemple, la prescription électronique des médicaments, la traçabilité des implants, le partage de données médicales entre prestataires de soins, la création du dossier santé directement accessible par le patient, l'échange électronique de données médico-administratives avec les mutualités, l'évaluation et l'adaptation de la réglementation relative aux incitatifs à l'informatisation des dispensateurs de soins, etc.

Plus de 4 ans après la création de la plateforme e-Health, l'exécution du plan d'action par toutes les parties concernées permettra de proposer aux patients et aux prestataires de soins des services en e-Santé à réelle valeur ajoutée. Il est aussi essentiel de prendre le temps pour expliquer, convaincre et faire accepter de nouvelles manières de travailler. Le personnel médical et paramédical doit pouvoir être libéré

de tâches administratives redondantes ou superflues afin de concentrer toutes les ressources sur le patient. Et le patient lui doit pouvoir bénéficier de meilleurs soins grâce à une plus grande connaissance de son dossier médical global et ainsi, avec les prestataires de soins, être acteur de sa santé !

La « ligne du temps » en annexe donne un aperçu des dates-cible prévues pour la réalisation des différents projets; les descriptions concrètes et les dates cibles correspondantes figurent dans le Plan d'Action 2013-2018.

A l'instar de la table-ronde qui fut sans nul doute un succès de mobilisation, il est maintenant nécessaire de garder le contact avec le terrain et d'assurer une large participation des différents acteurs (dispensateurs de soins, organismes assureurs, associations de patients, industrie, instances fédérales et régionales) afin de réaliser l'exécution du plan d'action. Le Comité de concertation des utilisateurs d'e-Health, ouvert aux entités fédérées, aura pour mission d'organiser ce forum sur l'e-Santé.

Laurette Onkelinx
Vice-première Ministre, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Vice-premier en Minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid

Jo Vandeurzen
Vlaams Minister van welzijn, gezondheid en het gezin

Fadila Laanan
Ministre de la Communauté française de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Harald Mollers
Minister der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Familie, Gesundheit und Soziales

Celine Fremault
Ministre de la Santé de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française

Guy Vanhengel
Minister van Volksgezondheid, van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Eliane Tillieux
Ministre Wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances

Pour toute information complémentaire concernant le communiqué de presse, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- Mr C. Decoster, Secrétaire de la CIM, christiaan.decooster@gezondheid.belgie.be
- Mr F. Robben, Administrateur général de e-Health, Frank.Robben@ksz-bcss.fgov.be
- Mr R. Deridder, Directeur - général INAMI, ri.deridder@riziv.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be